

# Les cinq grands magasins parisiens soumis au passe sanitaire dès lundi

Le Printemps, les Galeries Lafayette, le BHV, Le Bon Marché et la Samaritaine sont concernés.

Par Jean Gaboriau

Publié le 09/08/2021 à 18:34,

Mis à jour il y a 2 heures



Pour entrer dans les magasins concernés, un certificat de vaccination, un test négatif de moins de 72h ou un certificat de rétablissement de la Covid-19 est demandé. *Jean-Christophe Marmara / Le Figaro*

Depuis ce matin, lundi 16 août, les centres commerciaux de plus de 20.000 m<sup>2</sup> situés dans des lieux où l'épidémie est la plus forte, exigent un passe sanitaire valide à l'entrée. Cette mesure, prise par le préfet, s'applique dans tous les départements où le taux d'incidence dépasse les 200 cas pour 100.000 habitants. Bien que légèrement au-dessous de ce seuil Paris est également touché. Résultat : les cinq grands magasins (Galeries Lafayette, Printemps, BHV, Le Bon Marché et la Samaritaine) sont concernés par la mesure. De même le port du masque est obligatoire à l'intérieur des établissements.

## À découvrir

→ **Glaces, pains, gâteaux apéritifs... plus de 7000 produits rappelés en raison de substances cancérigènes**

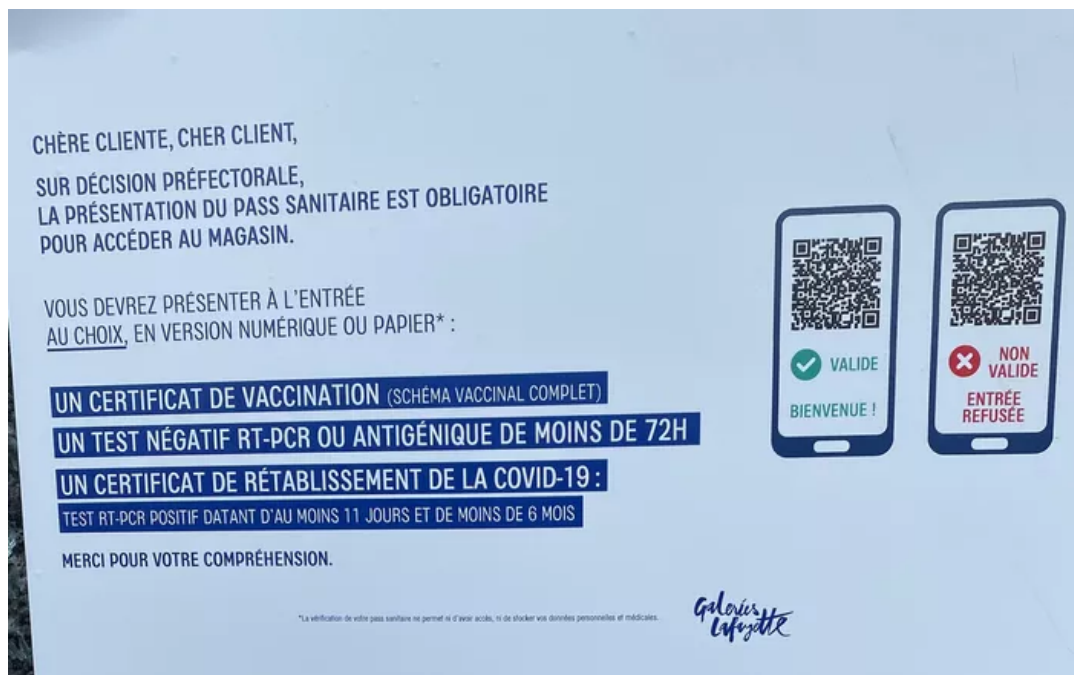
La préfecture de police justifie ce traitement particulier du fait qu'«à Paris, si le taux d'incidence global reste légèrement en deçà de 200 pour 100.000 habitants, il est largement supérieur dans les classes d'âge de 10 à 39 ans (343 dans la tranche d'âge de 20 à 29 ans)». La mesure est prise «dans un souci de cohérence et d'harmonisation sur l'agglomération parisienne», les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne étant au-dessus du seuil de 200.

Certains n'ont cependant pas attendu la décision préfectorale pour se plier à la mesure. C'est le cas des grands magasins du Boulevard Haussmann (9e arrondissement de Paris). Lundi 9 août, ces derniers avaient décidé de mettre des contrôles à l'entrée des établissements, ce qui a notamment eu pour conséquence d'engendrer des files d'attente observables sur les trottoirs.



Le contrôle du passe sanitaire crée des embouteillages à l'entrée des Galeries Lafayette Océane Herrero / Le Figaro

Pour justifier le dispositif, les Galeries Lafayette invoquaient, sur une affichette collée à côté de l'entrée, une décision préfectorale qui aurait pris effet dès le 9 août. Vérification faite, aucun arrêté n'avait encore été publié à ce sujet sur le site de la préfecture de police lundi en fin de journée. Au même moment, les autorités ont assuré au *Figaro* qu'aucune publication d'arrêté n'était prévue pour le moment.



Affiche expliquant le contrôle du passe sanitaire à l'entrée des galeries Lafayette Jean Gaboriau / Le Figaro

Sollicitées le jour même, les Galeries Lafayette n'ont pas souhaité communiquer sur ce sujet. La direction du Printemps expliquait quant à elle être «*en attente de publication d'une décision de la Préfecture de police donnant l'obligation de réaliser un contrôle des passes sanitaires de [ses] clients. À ce stade, nous réalisons un contrôle à vocation pédagogique afin d'informer nos clients que lorsque l'obligation sera effective, l'accès ne sera permis que sur présentation du passe sanitaire*», précisait le groupe.

**À VOIR AUSSI** - Lille: le passe sanitaire fait son entrée dans les restaurants

## Des clients parfois pris au dépourvu

Cette journée d'anticipation a surpris plus d'un client. Si certains se doutaient que le passe allait leur être demandé à l'entrée, d'autres ont été pris au dépourvu. Une mère de famille déplorait ainsi «*une décision prise du jour au lendemain*». «*Ma mère est vaccinée mais moi je n'ai qu'une*

*dose et nous ne pouvons pas rentrer, expliquait-elle au Figaro. C'est du grand n'importe quoi, personne n'avait prévenu que le passe allait être nécessaire dès aujourd'hui dans les Galeries», s'agaçait-elle.*

Même chez les vaccinés, le caractère soudain de la mesure laissait parfois perplexe. Une septuagénaire ayant reçu ses deux doses, s'est ainsi vue refuser l'entrée car elle avait oublié la version papier de son passe chez elle. Habitante à Stains, elle devra revenir le lendemain, équipée de son attestation. Les individus sans test pouvaient cependant se rabattre sur l'une des tentes blanches émaillant les rues parisiennes, sous lesquelles des tests antigéniques pouvaient être réalisés. L'une d'entre elles était ainsi installée non loin des galeries : elle était prise d'assaut par des clients sans passe.